

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2025 à 20h00 Séance n° 8/2025

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie-Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, BOURLIERE Claudine, AUGIER Romain, BACHELET Carole, CORRE Laurent, MARQUET François,

Excusés : GALEWICZ Anne donne pouvoir à MARQUET François, MATICHARD Franck donne pouvoir à BAJARD Marie-Noëlle

Secrétaire de séance : BACHELET Carole

Date de la convocation : 23/09/2025

ORDRE DU JOUR :

- **INTERCOMMUNALITÉ**
 - Assainissement : nouveau schéma directeur
 - Lutte contre les déchets abandonnés
- **DISTRIBUTEUR DE BILLETS**
- **VOIRIE**
 - Etude aménagement de bourg
 - Travaux sur les réseaux ancienne RN7
 - Eclairage public : bilan annuel
 - Cimetière : entretien
- **BATIMENTS**
 - Salle des fêtes : commission de sécurité, mobilier, clôture
 - Travaux divers
- **ECOLE, SPORT, LOISIRS**
 - Ecole : achat de couchettes
 - Activités périscolaires : fréquentation
 - Repas CCAS
- **URBANISME**
 - Terrains à vendre
- **PERSONNEL**
 - Protection sociale complémentaire : risque santé
 - Révision du document unique
- **QUESTIONS DIVERSES**

Le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour : devis marquage au sol

INTERCOMMUNALITÉ

1. *Assainissement : nouveau schéma directeur*

Mme le Maire informe les élus que La Roannaise de l'Eau se lance dans la rédaction d'un nouveau schéma directeur de l'assainissement. Il s'agit de revoir tout le tracé des réseaux, réactualiser les plans et définir les orientations générales et les futurs investissements. Mme le Maire précise que la commune dispose de 2 réseaux d'assainissement. Le 1^{er} réseau regroupant un versant du village se déverse dans les lagunes, Route de St Bonnet et l'autre réseau rejoint la station d'épuration Route de la gare.

2. *Lutte contre les déchets abandonnés*

Les déchets abandonnés représentent un problème récurrent dans toutes les communes et une charge financière importante. Les déchets sont très souvent déposés aux abords des Points d'Apports Volontaires, dont l'entretien est à la charge des communes.

Une réflexion est en cours avec les 40 communes de Roannais Agglomération et Roannais Agglomération pour lutter efficacement contre ces déchets. Plusieurs points sont à l'étude : information, dissuasion et verbalisation.

DISTRIBUTEUR DE BILLETS

3. *Proposition*

Délibération 8/2025-1 : installation d'un DAB communal

Mme le Maire rappelle les positions des élus lors du dernier conseil municipal : 10 élus favorables sur le principe et 4 élus abstentionnistes.

Mme le Maire rappelle le coût de la location du distributeur auprès de la société Loomis :

2 options :

- redevance fixe à 880 € HT/mois
- redevance évolutive selon le nombre de transactions mensuelles :
 - de 0 à 1500 retraits : location à 950 € mensuelle
 - de 1501 à 3000 retraits : location à 625 € mensuelle
 - de 3001 à 4500 retraits : location à 375 € mensuelle

Le distributeur pourra être installé dans les locaux du Crédit Agricole comme auparavant. Le Crédit Agricole, après expertise du bâtiment dont il est propriétaire, propose de louer l'ensemble au tarif de 500€ / mois. Mme le Maire, après négociation obtient un montant mensuel de 250 €.

A ces locations il faut ajouter l'abonnement fibre optique, électricité et l'assurance. Ainsi, le coût annuel est estimé entre 10 000 et 12 000€ HT.

M. Marquet prend la parole. Il insiste sur le fait qu'il faut se poser 2 questions pour mesurer l'impact de la fermeture du distributeur :

Impact sur les retraits : l'impact est limité car :

- les retraits sont possibles chez la buraliste, jusqu'à 100€ pour les clients CA : ce qui favorise la pérennité du commerce local
- les retraits sont possibles à la banque postale pour tout détenteur d'un compte à la poste : c'est un argument pour maintenir le bureau de poste

Ainsi, les seules personnes impactées sont les détenteurs de CB hors Crédit Agricole et La Poste.

- **Impact sur les modalités de paiement**

M. Marquet a pu noter que tous les commerçants ont un terminal de paiement CB et offrent le service de paiement sans limite de montant. Les frais bancaires sont de 0.30% à 0.60% du montant payé, ce qui n'impacte que très légèrement les recettes des commerçants.

Le commerçant interrogé par M. Marquet a ajouté que les encaissements en espèce représentent 25% des recettes totales.

M. Marquet s'accorde à dire que l'impact de la suppression du DAB est donc limité : les paiements numériques et dématérialisés se multiplient. Faut-il dépenser 60 000€ sur une mandature pour remettre cela en place ?

M. Jeneste rétorque que les gens vont peut-être aller retirer des liquidités à Lapalisse et la Pacaudière et feront peut-être leurs achats dans ces villes.

M. Dumas précise que le DAB, avec les 18000 retraits enregistrés à l'année rendait service aux habitants des communes environnantes et les statistiques établissent qu'un billet est dépensé dans les 2 kms autour du point de retrait.

M. Marquet rétorque qu'il s'agit d'une fausse bonne idée défendue en vue des prochaines élections municipales.

M. Jeneste reconnaît que ce service a un coût mais il permettra à l'espèce de continuer d'être dépensé auprès des commerçants de St Martin.

Mme Deplace rejoint M. Marquet et trouve que le coût trop élevé pour la commune. Elle n'est pas d'accord pour que la commune se substitue aux services bancaires.

Mme Bajard reste convaincue que c'est un service utile pour les clients, y compris Crédit Agricole et La Poste qui prendront l'habitude au fil du temps de faire leurs achats ailleurs. Les possibilités de retraits pour ces clients n'étant offertes que pendant les horaires d'ouverture, horaires plutôt restreints notamment pour La Poste. Il s'agit d'agir pour la vitalité du village et des commerces.

Mme Frisot : il s'agit d'affirmer la volonté de préserver les commerces.

M. Corre est mitigé car il paie uniquement par carte bancaire.

Mme Aranéo est mitigée également car le coût est important, mais le tarif du loyer proposé par le Crédit Agricole est une bonne nouvelle. Il faut maintenir les 18 000 retraits par an pour réduire au maximum le coût de location de l'équipement. L'engagement est de 5 ans, il faudra donc réétudier la question à l'issue de cette période. Le DAB est ouvert 24h / 24 contrairement à la buraliste ou à La Poste.

Mme le Maire précise que les commerçants ont quand même initié une pétition donc ils accordaient une réelle importance à la présence du CA sur le territoire.

Mme le Maire propose de mettre au vote et prendre une délibération qui l'autorisera à signer le contrat avec Loomis pour 5 ans et le bail avec le CA ainsi que toutes les autres démarches.

- Pour : 10
- Contre : 1 (M. MARQUET)
- Abstention : 4 (Mmes DEPLACE, BACHELET, GALEWICZ et M. CORRE)

Le conseil municipal accepte donc de poursuivre les démarches pour la mise en place d'un distributeur communal.

M. Marquet ajoute qu'il constate que depuis le début du mandat il est « impuissant inaudible et continuer c'est être complice de décisions qu'il ne maîtrise pas » donc il remettra dès le lendemain sa démission.

VOIRIE

4. Marquage au sol

M. Jeneste donne lecture d'un devis pour la réalisation de marquage au sol en peinture :

Devis Entreprise Dessertine J.F : 1405 € HT

Le conseil accepte à l'unanimité.

5. Voirie 2026

M. Jeneste propose d'intégrer les chemins suivants dans le programme voirie 2026 :

Chemin des Cimes (en terre)

Chemin de chez Boare

Route des Grands Bernards (bi couche sur portions)

Chemin des Plaines (en enrobé si étang curé)

Le Chemin de Rade fera également l'objet de travaux. Celui-ci traverse les communes de St Bonnet des Quarts, St Pierre Laval et St Martin d'Estreaux. Les travaux seront donc réalisés et financés par les 3 communes concernées. La commune de St Martin d'Estreaux est concernée pour 425m².

M. Jeneste précise que les travaux 2025 débiteront la semaine prochaine (semaine 41).

6. Consommation éclairage public

Mme le Maire dresse le bilan des consommations depuis le passage en éclairage LED. La diminution est très significative puis que la consommation est passée de 61400 kWh en 2021, à 52837 kWh en 2022, à 30435 kWh en 2024. Malheureusement, compte tenu de l'augmentation du coût de l'énergie, la diminution de la dépense n'est pas à la hauteur de la diminution de la consommation.

7. Cimetière

Mme le Maire rappelle qu'il n'est plus possible d'utiliser des produits phytosanitaires pour désherber le cimetière et qu'un agent est absent depuis le 24 septembre pour plusieurs semaines.

Les élus proposent donc une demi - journée citoyenne pour le nettoyage du cimetière, le samedi 11 octobre. Le rendez-vous est fixé à 8h30 au cimetière. Les participants doivent venir avec leur matériel.

BATIMENTS

8. Consommations énergétiques : bilan annuel

Mme le Maire dresse le bilan des consommations énergétiques pour 2024, bâtiment par bâtiment. Plusieurs diminutions de consommations enregistrées par rapport à la moyenne des 3 dernière années : mairie, église, salles des fêtes, salle des jeunes, salle des sociétés. La maison Monge a enregistré une forte augmentation de la consommation par rapport à la moyenne des 3 années précédentes. Les élus espèrent que le calorifugeage des tuyaux et l'isolation du grenier permettront de limiter les consommations pour 2025.

9. Travaux divers

M. Dumas informe les élus que les travaux de réfection de l'appartement situé à l'ancienne école sont terminés. Il conviendra de l'équiper d'un meuble sous évier et de meubles hauts en cuisine.

ECOLE, SPORT, LOISIRS

10. Ecole : achat de couchettes

Mme Déplace informe les élus que 3 lots de couchettes ont été commandés pour le montant de 554.99 € HT.

11. Activités périscolaires : fréquentation

Mme Déplace dresse le bilan de la fréquentation de la garderie : 40 enfants inscrits et de l'aide aux devoirs : 20 élèves inscrits.

12. Repas CCAS

Le repas des aînés est prévu samedi 4 octobre. 166 personnes sont inscrites.

M. Marquet soumet que l'âge d'accès au repas passe à 75 ans et que l'économie soit reversée à des projets d'actions en faveur des jeunes. Mme Déplace répond que la décision revient au CCAS.

Mme Déplace informe les élus que l'ADMR remercie la commune pour le versement de la subvention.

URBANISME

13. Terrains à vendre

Mme le Maire informe les élus que 2 terrains ont été proposés à la vente à la commune :

- La parcelle AB417 située sur l'ancienne RN7, proche du bâtiment communal impasse ancienne RN7. La parcelle mesure 2258 m², constructible sous réserve du respect de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du terrain (construction réservée à 6 logements sociaux)
Mme le Maire précise que les réseaux communaux traversent cette parcelle donc la collectivité peut trouver un certain intérêt à l'acquérir, d'autant plus qu'une parcelle communale jouxte celle-ci.
Le vendeur refuse de fixer un prix de vente et attend une proposition de la collectivité : les élus soumettent de proposer environ 10€/m², si refus le vendeur devra faire une proposition.
- La parcelle AB551 située rue du Docteur Cressole : parcelle viabilisée, vendue par la commune en 2008 10 000€. Aujourd'hui, le vendeur propose le terrain à 30000€ pour 960m². Les élus proposent de l'acheter mais pas à plus de 15 000€.

PERSONNEL

14. Protection sociale complémentaire : risque santé

Délibération 8/2025-2 : adhésion au service « protection sociale complémentaire – risque santé du CDG42 »

La collectivité a l'obligation de participer financièrement à la protection sociale complémentaire des agents, pour le risque santé à 15€ minimum.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'octroyer 25€ / mois à chaque agent qui souscrit à la MNT, organisme retenu après consultation du CDG42.

15. Révision du document unique

Le Document Unique qui répertorie les risques, métier par métier a été rédigé en 2015. Sa durée de validité étant de 10 ans il convient d'effectuer une mise à jour de celui-ci. Mme Vizier interviendra dans le cadre de sa mission au CDG pour nous aider dans la rédaction de ce document.

QUESTIONS DIVERSES

16. Décès de Gilbert Blondel

Mme le Maire informe les élus du décès de Gilbert Blondel. Une messe se tiendra dimanche 5 octobre en son honneur et sera suivie d'un verre de l'amitié. Mme le Maire a informé la famille de la mise à disposition de la salle des fêtes gratuitement.

Séance levée à 22h50

Le Secrétaire de séance



Le Maire



Mis en ligne sur le site le :

06 NOV. 2025